



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 114.2018

#### **Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 27  
 Qui ont pris part à la délibération : 21 Pour : 21 Contre : 0

*Date de la convocation* : 15 novembre 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt deux novembre à dix neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. IGOUNET. GADEN. Mmes BALAGUE. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. PEGOURIE. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. VERNIER.

**Pouvoirs** : M. FERRARI à Mme SOULIER. Mme FOISSAC à Mme BALAGUE. M. MANERO à Mme LABORDE. M. MONTAGNER à M. ANDRE.

**Absents excusés** : MM. MONTAGNER. FERRARI. MANERO. POUVILLON. Mmes DETUYAT. FABREGAS. FOISSAC. DENES. ESTAUN. OVADIA.

**Secrétaire de séance** : Mme VIGNE DREUILHE.

#### **Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 4**

#### **Exposé :**

Les crédits budgétaires prévus aux chapitres votés 040 et 042 sont insuffisants pour réaliser les opérations comptables relatives aux travaux réalisés en régie par les agents de la commune.

Il y a donc lieu de procéder à des ajustements budgétaires en dépenses d'ordre d'investissement et en recettes d'ordre de fonctionnement afin d'alimenter les chapitres concernés.

#### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil municipal n°124.2017 en date du 14 décembre 2017 approuvant le budget primitif 2017,  
 Vu la délibération du Conseil municipal n° 26.2018 en date du 27 mars 2018 approuvant la décision modificative n°1 valant budget supplémentaire,  
 Vu la délibération du Conseil municipal n° 92.2018 en date du 18 septembre 2018 approuvant la décision modificative n°2,  
 Vu la délibération du Conseil municipal n° 106.2018 en date du 16 octobre 2018 approuvant la décision modificative n°3,  
 Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'adopter la décision modificative n° 4 de l'exercice budgétaire 2018 pour le budget principal telle que détaillée ci-dessous :

#### **Fonctionnement**

##### *Recettes*

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 7 000 €  
 Article 722 Immobilisations corporelles : + 7 000 €

##### *Dépenses*

Chapitre 022 Dépenses imprévues : + 7 000 €

#### **Investissement**

##### *Dépenses*

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 7 000 €  
 Article 2128 Autres agencements et aménagement : +1 700 €  
 Article 2135 Constructions : + 5 300 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours : - 7 000 €  
 Article 2313 Constructions : - 7 000 €

**Article 2** : de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

**Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20181122-22112018\_114-DE  
Reçu le 10/12/2018  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar  
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL  
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI  
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FR  
10/12/2018

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E